

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie-Constantine 10 fr. par an
France 12 - Etranger 15 fr. —

La valeur du franc

Notre ami, M. Basilio Couitéas, dont le journal le « Rappel » de Paris, fondé par Victor Hugo et Auguste Vacquerie, avait déjà publié un très intéressant document sur la valeur du franc, vient de lui en envoyer un autre plein de bon sens sur le même sujet.

Malheureusement, nos gouvernants ont des yeux pour ne rien voir et des oreilles pour ne rien entendre aussi est-il plus que probable que ses suggestions pourtant fort bonnes et surtout patriotiques resteront comme toutes les autres, sans suite, à l'état de la lettre-morte.

Et nous continuerons à alimenter, à nos dépens, les pays à change élevé.

Il demande de frapper tous les produits à l'exportation d'un droit circonstancié, c'est à dire calculé en franc-or, et nul ne pourrait trouver à redire.

C'est ce que nous ne cessons de réclamer, nous aussi, pour nos produits, mais nos gouvernants ne veulent faire nulle peine aux exportateurs et les droits sont infimes par rapport à la hausse de certaines devises, ce qui permet d'acheter à des cours dix fois moins élevés que ce que nous payons nous-mêmes.

Frappons fort nos dattes, nos huiles, notre bétail, nos grains - s'il nous en reste, ce qui est douteux - notre charbon, nos alfas etc, etc... d'un droit ad valorem calculé sur le franc-or et nous pourrions boucler le budget sans impôts nouveaux comme nous en sommes menacés.

Voici au surplus l'excellente lettre de notre ami, puisse-t-elle ouvrir les yeux de nos dirigeants et redonner confiance à ceux qui ont douté de la France :

Je me permets d'user de votre obligeante amabilité pour revenir sur la question du franc afin de démontrer une fois de plus que sa valeur peut et doit rester celle d'avant-guerre.

En effet, ainsi qu'il a été expliqué dans ma lettre, que vous avez bien voulu insérer dans votre numéro du 20 courant, le franc, puisant son prix dans la solvabilité de la France, ne saurait subir aucune diminution de son pouvoir d'achat en France, à moins que les Français n'aient perdu toute confiance dans les destinées de leur pays, ce qui n'est pas et ne peut pas être.

Cependant, la spéculation étrangère, faisant litière de la réalité des faits, parvint à convaincre les Français eux-mêmes, que leur monnaie devait suivre le cours de leur fantaisie, et c'est ainsi que nous voyons le franc encore aujourd'hui faire figure de pauvre à côté du shelling, du franc suisse et de la peseta espagnole.

C'est inimaginable ! Considérer moins solvable que nos voisins la France dont les richesses sont incalculables, ce ne peut être qu'une aberration mentale.

Aussi, pour répondre aux détracteurs du franc, il y a un moyen efficace, tout en étant légal et d'une loyauté incontestable, c'est de frapper à l'exportation tous les produits alimentaires d'un droit circonstancié.

Le Journal des 23 et 24 courant nous apprend que 74 millions de kilos de pommes de terre nouvelles ont été vendus aux Anglais, du 15 mai au 30 juin pour une somme de 71 millions de francs. Puis, des beurres, des fromages, du lait, du bétail, des légumes, des fruits, des pommes à cidre, pour une somme évaluée au moins à 130 millions, soit au total 201 millions de francs, ce qui représente un droit de sortie d'un milliard, dont les spéculateurs ont bénéficié au détriment de la collectivité française.

En effet, anglais, suisses, espagnols n'ont payé nos pommes de terre nouvelles qu'à raison de un franc le kilo et les autres denrées un peu moins cher que nous les payons nous-mêmes, chez nous.

Que représente pour les pays à change élevé le franc payé en France pour s'y approvisionner en denrées alimentaires : 0,15 centimes, n'est-ce pas ?

Eh bien, si nos dirigeants, aujourd'hui mieux renseignés, frappaient toutes ces denrées d'un droit de sortie, cinq fois du prix d'achat en France, le franc se relèverait comme par enchantement et les Français auraient moins d'impôts à payer.

Le droit de sortie multiplié par cinq est-il excessif ? Je ne le pense pas.

En effet, les pommes de terre achetées

en France à un franc le kilo ne représentent que 0,15 centimes, à multiplier par 5 cela ferait 75 centimes le kilo. Y a-t-il des pays producteurs pouvant vendre à ce prix des pommes de terre nouvelles ?

Il en est de même de toutes les autres denrées : poulets, fromages, beurres, etc..

D'ailleurs c'est au gouvernement de se renseigner dans les pays producteurs, à l'étranger, des cours des denrées alimentaires, afin qu'il puisse établir un droit de sortie permettant aux étrangers d'avoir encore intérêt à venir s'approvisionner en France.

Ce droit de sortie, tandis qu'il ne pourra jamais être considéré comme un acte inamical par nos voisins, fera apprécier notre monnaie à sa juste valeur.

En résumé, de deux choses l'une : nos dirigeants interdiront l'exportation de toutes denrées alimentaires, ou ils devront les frapper d'un droit de sortie en multipliant leur valeur, en France, par cinq, mais sous aucun prétexte ils ne doivent continuer à être la dupe de nos voisins et écraser les Français d'impôts de plus en plus forts.

À je besoin d'ajouter que le Gouvernement devrait s'occuper aussi des colonies et pays de protectorat ?

En Tunisie, par exemple, moutons, bœufs, chèvres, par dizaine de mille ont été chargés à destination de Malte, d'Égypte et de la Turquie. Des huiles en grosses quantités ont été chargées aussi pour l'étranger ; mais ce qu'il y a de plus anormal, c'est que des céréales auraient été même expédiées à l'étranger alors que la Tunisie aura besoin sous peu d'en importer de l'étranger.

BASILIO COUITÉAS

BULLETIN

Un service maritime direct Bône-Ajaccio

Il nous est agréable d'enregistrer la décision prise par la Société Algérienne de Navigation (Charles Schiaffino) de créer un service direct de Bône à Ajaccio et retour pour passagers et marchandises.

Celui-ci sera fait à titre d'essai pendant 3 mois et sera continué si les résultats sont satisfaisants.

Il est inutile de dire que nous faisons des vœux bien sincères pour sa réussite et espérons que nos compatriotes corses nord-africains secondent les efforts de la compagnie qui entreprend sans aide et sans subvention un service que d'autres sociétés maritimes n'ont jamais voulu entreprendre à leurs risques et périls et même avec une subvention trouvée insuffisante.

Nous faisons des vœux pour la réussite, parce que nous espérons que la société voudra étendre son service à la Tunisie en la dotant d'une ligne Tunis-Ajaccio-Nice ou Toulon, bien qu'il vaille dire le port de cette ville ne soit guère marchand.

Mais la Fraissinet a bien des services directs de Toulon sur divers ports de la Corse.

Malgré l'énorme subvention que la Tunisie alloue déjà pour ses services maritimes postaux, nous espérons et ne doutons pas que le Gouvernement n'en accorde une pour desservir pendant toute l'année un département français qui compte tant de siens en Tunisie où ils coopèrent largement à la mise en valeur du pays et au développement français, ce qui n'est pas une mince tâche.

De son côté la Corse, nous l'espérons, voudra favoriser la nouvelle compagnie en étendant ses relations commerciales avec l'Afrique du Nord où elle trouvera un débouché lucratif pour tous ses produits qu'elle parvient difficilement à exporter, grâce à la mauvaise volonté de la compagnie maritime qui l'exploiterait sans virgogne si nous en croyons les journaux insulaires et nos amis corses de Tunisie.

Encourageons donc par tous les moyens la Société Algérienne de Navigation et assurons lui la réussite de son entreprise.

Si nous ratons l'occasion, c'est une perte pour la Corse et un bien pour l'Afrique du Nord et nous n'aurons plus aucun droit à faire valoir pour réclamer le service direct que nous demandons depuis si longtemps sans l'obtenir.

La propriété commerciale



Les commerçants et autres sous le coup de la menace d'expulsion, s'ils ne veulent passer sous les fourches caudines des propriétaires, auront appris avec plaisir l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris, conformément aux conclusions de M. l'avocat général Gazier, qui intéresse tous les commerçants auxquels les propriétaires ont refusé le renouvellement de leurs baux.

La Cour a jugé que les commerçants qui ont demandé à bénéficier de la loi sur la propriété commerciale ne pourraient être expulsés par référé avant que le tribunal n'ait fixé le montant de l'indemnité d'éviction à laquelle ils ont droit.

Dans la caverne des changes

Le marché est plus agité.

La tension de la livre, dans la matinée à 153, met la spéculation étrangère en garde et elle ne vient pas opérer sur Paris comme pendant les journées précédentes.

Cependant on note une certaine activité le matin par suite d'achats du commerce. On traite à 10 h. à 153,50 et 31,72 ; puis à 11 h. les cours reviennent à 152,50 et 32,51.

En séance la livre débute à 152,50 et le dollar à 31,49. La séance est encore nerveuse. La tendance est discutée. On passe à 153,25 et à 32,67. En clôture la livre reste à 153,05.

On ne saurait en aucune façon préjuger, dit le « Petit Marocain », de l'état du marché, dans les jours prochains. La spéculation, aussi bien à Paris qu'à l'étranger est en mouvement et des déplacements de cours peuvent se produire dans un sens ou dans l'autre, sans raison particulière.

Quand donc le gouvernement se résoudra-t-il à fermer la caverne des changes ?

C'est un scandale sans nom que donne chaque jour le ramassis de boursicotiers qui opèrent sur notre pauvre franc qui a bien de la peine à se défendre.

On dirait que le ministère a peur de coller au mur quelques-uns de ces misérables.

Qu'attend-il pour le faire ?

Echos & Nouvelles

LE RÉSIDENT GÉNÉRAL

AU DJEBEL-TROZZA

Dimanche, le Résident général et Mme Lucien Saint, accompagnés de M. Catat, chef de Cabinet, du lieutenant-colonel Courtot, de M. et Mme Mourgnot, se sont rendus au Djebel-Trozza où ils furent les hôtes de M. et Mme François Portelli, président du Syndicat de la mine.

À l'arrivée au Djebel-Trozza, une salve les accueillit, pendant que les honneurs leur étaient rendus.

M. François Portelli souhaite la bienvenue à ses hôtes éminents. De leur côté, les enfants de l'école, en un geste touchant, offrent à Mme Lucien Saint une magnifique gerbe de fleurs.

La population indigène, par l'organe de Si El Arbi, notaire, assura le Ministre de la fidélité de la population envers la France.

Après un déjeuner intime, le Caïd de Pichon, Si Mohamed Ezzouari, présenta au Résident général quelques superbes cavaliers indigènes qui exécutèrent une fantasia très réussie.

M. Rémy, contrôleur civil de Kairouan et de nombreux amis de M. Portelli, vinrent ensuite offrir leurs hommages au Ministre de France.

Après une belle promenade aux environs, à travers des sites vraiment pittoresques, un dîner intime eut lieu chez M. Portelli.

Hier lundi, le Résident général visita la mine du Djebel-Trozza puis repartit pour Tunis sans avoir chaudement félicité notre ami de son œuvre.

QUELLE MOUCHE AVAIT PIQUÉ LE « PETIT MATIN » ?

Le « Petit Matin » aurait-il changé son fusil d'épaule à l'égard de notre ami, M. Emile Morinaud, pour écrire qu'il a essuyé un échec au conseil général de Constantine pour la présidence qui a été dévolue à notre ami, M. Léon Deyron, maire et conseiller général de Souk-Ahras ?

Il y a plusieurs années que M. Emile Morinaud n'assume plus la présidence pour la bonne raison qu'elle est occupée

à tour de rôle suivant des accords établis. L'an dernier, c'était M. Vallet, cette année c'est notre ami, M. Deyron, la suivante ce sera M. Passerieu, de Philippeville.

Pour le reste, nous sommes d'accord avec notre confrère que notre ami M. Deyron jouit d'une grande popularité, surtout dans la région de l'est-constantinois de Bône à Tébessa - La Calle - Guelma - Ain Béda et Constantine où il ne compte que des amis fidèles et dévoués.

AU « JOURNAL DE TUNIS »

Notre excellent ami, M. F. Portelli, directeur du « Journal de Tunis » était très inquiet, ces jours derniers, sur la santé de son vieux père auprès duquel il s'est rendu en toute hâte.

Nous avons été heureux d'apprendre qu'un mieux sensible s'est manifesté et faisons des vœux pour que son cher malade guérisse promptement.

DANS LA LEGION D'HONNEUR

Nous apprenons avec un très vif plaisir la nouvelle de la nomination, comme chevalier de la Légion d'Honneur, au titre de ministre de la guerre, de M. Dutuzo, sous-préfet de Tlemcen, en Oranie. Le nouveau chevalier est le cousin de notre directeur. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

M. PAUL DUMAS A TUNIS

M. Paul Dumas, ancien président de notre tribunal actuellement conseiller à la Cour de cassation est revenu voir notre ville.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

A LA MEDINA

Samedi, M. Ristelhueber, directeur général de l'Intérieur accompagné de M. D. Gaudiani, directeur général adjoint et Bonnet, chef de cabinet, a installé Si Chadli OKby dans ses nouvelles fonctions de cheikh el Médina.

Nous réitérons au nouveau cheikh el Medina nos sincères félicitations.

Tram électrique contre charrette anglaise

Un mort, un blessé.

Nous avons appris avec un bien vif sentiment de tristesse l'accident arrivé à Sidi Bou Saïd qui a coûté la vie au cheikh Baïram Sallami, mufti hanéfite, cousin de notre ami le cheikh el Islam.

Cet accident, comme beaucoup d'autres à certains passages à niveau, ne se serait pas produit s'il y avait les gardes-barrières qui n'existent à peu près nulle part en Tunisie, aussi ne faut-il pas s'étonner si les accidents sont si nombreux.

Le jour où une grosse légume subira le sort de Baïram Sallami les passages à niveaux seront promptement créés.

Aux rentrées

Notre ami, M. D.C. Cohen Tanugi, directeur de l'important Comptoir des produits lubrifiants qui vient de passer deux mois en France en compagnie de Mme Cohen-Tanugi et a rapporté de son voyage les dernières nouveautés comme accessoires d'automobiles.

Aux arrivées

Notre excellent ami, M. E. Fitoussi, avocat à la cour d'appel de Paris, est arrivé par le dernier courrier.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

À la Cie des ports de T. S. S.

Nos sincères souhaits de bienvenue à M. Wiriot président de la Cie des ports de Tunis-Sousse et Sfax qui est venu passer quelques jours parmi nous.

CONTRE LES SPECULATEURS

Nous avons un décret sur la spéculation, pourquoi ne l'applique-t-on pas et laisse-t-on les odieux mercantis libres d'opérer à leur aise sans souci des privations que s'imposent la plupart des habitants du pays. Le Conseil général de Constantine, lors de sa dernière session, justement indigné, a adopté à l'unanimité le rapport du conseiller général Vallet qui s'élève énergiquement contre les agissements des spéculateurs et des spéculateurs :

« En ce qui concerne le problème de la vie chère, dit M. Vallet, vous avez une fois de plus signalé, avec la motion de notre ami et député Morinaud, que le plus grand scandale des temps présents se trouve dans les menées éhontées des spéculateurs qui trafiquent sur la misère sociale et s'enrichissent sans effort comme sans pudeur en reculant les limites de l'immoralité dans le domaine commercial. Et vous avez demandé sur la

proposition de nos amis Morinaud et Quintard le rétablissement urgent de la loi sur les spéculations illicites avec application de sanctions très sévères pour les actes nettement établis, tout en conservant une garantie de contrôle, un recours à l'expertise contradictoire pour ceux qui s'estimeraient lésés par une appréciation trop rapide ou insuffisamment étudiée des faits qui leur seraient reprochés.

« La spéculation est, en effet, la plaie la plus repoussante des temps présents. Ses excès et ses débordements justifient toutes les colères et c'est faire œuvre d'apaisement social et de salubrité publique que de la poursuivre avec énergie partout où elle tente de se manifester. »

Et le même cri d'indignation est poussé aux quatre coins de la France, aussi, annonce-t-on que le ministère se décide enfin à demander au parlement la remise en vigueur de la loi, si malencontreusement abolie, contre la spéculation.

En vertu des pouvoirs illimités qu'il détient, qu'a-t-il besoin d'attendre un vote des chambres qui demandera peut-être des mois pendant lesquels on continuera à être exploités odieusement.

DANS UNE ÉCOLE DE BANLIEUE

Une institutrice soumet à l'inspecteur, arrivé à l'improviste, quelques résultats de dictées faites à ses élèves.

La maîtresse avait dicté :
« ... Les cheveux ondulés... »
L'élève a écrit :
« ... Les chevaux ont du lait... »
La maîtresse avait dicté :
« ... Le petit Saint Jean-Baptiste... »
L'élève a écrit :
« ... Le petit singe en batiste... »
L'inspecteur court encore.

Dans le Nichan Iftikhar

Nous adressons nos plus vives félicitations à M. V. Boutboul directeur-proprétaire de l'Imprimerie de l'Avenir qui vient de recevoir la croix d'officier du Nichan Iftikhar.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Henry Ladreyt de la Charrière, née Berge, décédée à Constantinople à l'âge de 27 ans.

Nous adressons à nos confrères M.M. Henri et Pierre de la Charrière et à toute la famille atteinte par ce deuil cruel nos très sincères condoléances.

REGENCE DE TUNIS

Direction Générale de l'Agriculture
du Commerce et de la Colonisation

Direction des Domaines et de la Colonisation

VENTE DE LOTS SUBURBAINS DE COLONISATION

La Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation mettra prochainement en vente les lotissements suburbains de colonisation créés dans la banlieue de Tunis (Mégrine et Perle d'Orient) et dans la Région de Tindja-Ferryville (Transwal et Sidi-Yaya.)

Les propriétés de Mégrine et de Perle d'Orient comprennent 11 lots de 2 à 6 hectares dont la plupart sont plantés en vigne. Ces deux lotissements sont susceptibles d'intéresser les personnes qui, jouissant de quelques revenus, seraient désireuses de s'installer dans la banlieue de Tunis. Elles trouveraient dans l'exploitation de leur lot un supplément de ressources appréciable.

Les lots créés sur les lotissements du Transwal et de Sidi Yaya ne comportent que de la terre nue et conviennent plus particulièrement aux cultures arborescentes et fruitières. Ces derniers lots sont réservés de préférence aux agents des établissements de la Marine à Bizerte et Sidi Abdallah.

Le prix des lots est payable en vingt ans. Les attributaires sont tenus à l'exploitation directe et à l'installation personnelle avec leur famille pendant le même délai.

Les personnes qui s'intéressent à cette vente peuvent s'adresser dès maintenant à la Direction des Domaines et de la Colonisation. Elles recevront tous renseignements utiles sur les formalités à remplir pour établir une demande régulière d'achat et constituer le dossier exigé.

Ce dossier complet devra parvenir à la Direction Générale de l'Agriculture à Tunis entre le 20 Novembre et le 20 Décembre 1926.

